

## Communiqué de presse

Paris, le 12 juin 2024

## Le Conseil d'administration de l'INRS alerte sur les incohérences de son financement par Bercy

En raison de la grande incertitude portant sur le budget 2024 de l'INRS et la négociation toujours en cours de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la branche AT/MP, Renaud Buronfosse, président de l'INRS (MEDEF) et Bernard Salengro, vice-président de l'INRS (CFE-CGC) dénoncent les incohérences du ministère de Bercy sur la question du financement de l'INRS, acteur clé de la prévention de la santé et sécurité au travail en France.

Dans ce contexte, Renaud Buronfosse, président du conseil d'administration de l'INRS (MEDEF) et Bernard Salengro, vice-président du conseil d'administration de l'INRS (CFE-CGC) ont décidé de prendre la parole dans une déclaration commune :

« La réduction des budgets de l'INRS, institution chargée de fournir des outils pour faciliter la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, est incohérente. En 2023, une première réduction du budget et, en 2024, une violente réduction de celui-ci, vont entraîner de graves conséquences pour le fonctionnement de l'INRS: ne plus remplacer les départs de chercheurs, ne plus embaucher pour les nouveaux travaux sur les risques psychosociaux ou sur les travaux pour le BTP, ne plus pouvoir entretenir le matériel, ne plus pouvoir faire de formation, notamment auprès des jeunes, futurs salariés des entreprises et ne plus pouvoir diffuser les connaissances.

En totale incohérence avec la récente loi unanimement soutenue qui met en priorité la prévention primaire, et en particulier, la recherche de solutions les moins dangereuses au niveau des conditions de travail. Cette restriction va diminuer les moyens d'agir des préventeurs de terrain. Où est la logique ?

En totale incohérence avec les finances largement excédentaires de la branche AT-MP de la Sécurité sociale, spécialisée dans les risques professionnels disposant d'un excédent supérieur à 1 milliard d'euros, quand 15 millions d'euros supplémentaires à ce qui est accordé seraient nécessaires au bon fonctionnement de l'INRS.

En totale incohérence avec le constat partagé par tous que l'investissement dans les outils de prévention génère des économies pour les entreprises deux à trois fois supérieures par rapport au nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles évités.

En totale incohérence avec l'action de plusieurs ministères car ces restrictions de moyens vont amputer leurs propres actions qui s'appuient sur les études et réflexions qu'ils demandent à l'INRS sans réelle contrepartie financière (l'apport de l'INRS lors de la crise du Covid en est une bonne illustration).

Sans parler du positionnement unanime des administrateurs, employeurs et salariés, qui veulent sauver l'INRS, le seul acteur à avoir ce niveau de recherche, doublement validé par un conseil scientifique et par les partenaires sociaux, et qui explique la reconnaissance par tous de l'importance de ses conseils et analyses.

Aussi, nous ne pouvons accepter cette situation dont le résultat va accentuer la sinistralité en termes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et par voie de conséquence la détérioration des comptes de la Sécurité sociale. >>

## **Contact presse INRS:**

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – 06 34 46 06 35 – caroline.tonini@inrs.fr

## SUIVEZ-NOUS

A propos de l'INRS: L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires: études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 579 collaborateurs répartis sur deux sites: à Paris (208 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels. www.inrs.fr